



COMMUNIQUÉ

Nouveau service en ligne pour la demande d'allocations familiales et la déclaration de la scolarité des enfants

Dans le cadre de la simplification de ses procédures et l'amélioration continue de la qualité de ses services, la CNSS lance un nouveau service en ligne "TAAWIDATY" permettant aux assurés de demander les allocations familiales et de déclarer la scolarité de leurs enfants à travers le portail www.macnss.ma

Ainsi, les assurés éligibles aux allocations familiales peuvent déposer leurs demandes et les pièces nécessaires à travers ce portail sans avoir à se déplacer aux agences CNSS.

Un manuel d'utilisation et une vidéo tutorielle, décrivant les étapes à suivre pour utiliser ce service, sont disponibles sur notre site www.cnss.ma ainsi que sur nos pages officielles au niveau des réseaux sociaux.

21 DEC 2021

